

# Ville de Port-de-Bouc

## Conseil Municipal du 28 avril 2016

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 h 05, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

**Mme le Maire.**- Chers amis, je vous propose que nous commençons par une pensée pour notre ami et collègue, Marcel TRAVERSA. Vous devez maintenant tous savoir qu'il nous a malheureusement quittés.

Marcel, que chacun connaissait ici, était un homme généreux, dont les qualités humaines étaient appréciées par toutes et tous dans la ville. Il était un élu à l'écoute, disponible, aidant et profondément attaché à Port de Bouc et à sa population. Son action était guidée par un grand sens des responsabilités de l'intérêt général. Ces derniers temps, s'il avait dû prendre un peu de recul à cause de sa santé, il s'informait toujours avec passion de l'activité municipale et des évolutions de notre commune.

C'est une grande perte pour sa famille à qui il donnait tant, pour nous, ses collègues, pour la population, pour Port de Bouc, la ville qu'il affectionnait tant.

En sa mémoire je vous propose d'observer une minute de recueillement (*l'assemblée se lève pour observer une minute de recueillement*).

Merci.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

**26 présents** : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, CHAPELLE Patrice, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, NOUGUE Alain, SANTIAGO Michel, TORRES Christian, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, SAADAoui Amar, DINI Manon, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane, GIANNANTONI Jean-Christophe.

**5 Absents avec procuration** : DEPAGNE Marc, LADJAL Mériem, DI CESARE Stéphanie, CORTES Isabelle, REBBADJ Saler.

**1 absent excusé** : LACHAUD Dominique.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est officiellement ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance Madame Evelyne SANTORU-JOLY**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2016**

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des remarques particulières à formuler sur ce compte rendu ?

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Qui est pour ? L'unanimité

Je vous en remercie.

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2016 est approuvé à l'unanimité**

**Mme le Maire**.- Nous allons commencer l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Vous avez sur vos tables un point supplémentaire, je vous demande de bien vouloir l'ajouter (*Lecture du point supplémentaire*)

**(Arrivée de Mme TETIENNE/CASANO Corinne)**

**Mme le Maire**.- Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Qui est pour ? L'unanimité.

**Le point supplémentaire est rajouté à l'unanimité**

**Mme le Maire**.- Nous aurons deux questions diverses à la fin du Conseil Municipal.

**Point supplémentaire : Métropole Aix Marseille Provence : désignation de deux représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

**Rapporteur** : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Y a-t-il des remarques à formuler ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le point supplémentaire est approuvé à l'unanimité**

**1/ CHARTE ECO-QUARTIERS**

**Rapporteur** : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Y a-t-il des demandes d'intervention ou des questions à ce sujet ?

**Mme PEPE.**- Est-ce que vous avez des pistes pour prévoir la charte sur Port de Bouc ?

**Mme le Maire.**- Nous souhaitons signer cette charte Eco-Quartiers car nous avons été retenus à la fois dans le PIA que je vous avais expliqué autour de la thalassothermie et des autres énergies renouvelables. Dans le cadre du PNRU nous avons lancé un programme d'études sur la transition et la performance énergétique dans ce cadre-là. De plus nous sommes signataires du PDU, vous avez vu l'installation de pistes cyclables ; par exemple nous avons parlé des circuits des chemins de l'école dans le projet de Politique de la Ville pour développer le Pédibus et la sécurité aux abords des écoles, amener les enfants à l'école à pieds lorsqu'on en est assez proche.

Comme vous le voyez, l'ensemble des questions qui relèvent de la charte Eco-Quartiers est déjà en œuvre, ou pour un approfondissement dans les années à venir notamment.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

**M. DIDERO.**- Ce genre de charte va dans le bon sens de notre point de vue également. Le seul élément qu'il faut ajouter c'est qu'il faudrait que la population joue également le jeu. Des efforts sont faits, ça a été le cas par rapport au tri sélectif ou autre où il y a eu pas mal d'engagements, mais on voit dans certains quartiers que beaucoup de personnes sont à mille lieues de penser au recyclage puisque certains ont même pris comme habitude de jeter les poubelles par la fenêtre, ou quand ils descendent de les jeter à côté des containers réservés à cet effet.

C'est donc une très bonne initiative que la municipalité et les institutions jouent le jeu, mais il est aussi nécessaire que la population le fasse également. C'est ce que l'on appelle tout simplement le civisme.

**Mme le Maire.**- Tout à fait. C'est la raison pour laquelle, une semaine avant les Rencontres pour la Ville, l'ensemble des élus de la majorité a sillonné l'ensemble des quartiers de la ville de Port de Bouc pour essayer de faire en sorte de stimuler la citoyenneté. Beaucoup d'enfants ont participé, c'était déjà très important, plus des adultes, et les enfants donnaient les documents aux adultes pour éveiller leur conscience.

Dans toutes les réunions de quartiers, dans toutes les démarches de la municipalité, la citoyenneté est sollicitée de la part des habitants, elle ne se décrète pas, elle se construit. Donc comme nous l'avions dit lors du dernier Conseil

Municipal, si vous êtes pris sur le fait un procès-verbal sera dressé par la police municipale puisque la loi nous le permet.

L'incitation c'est déjà d'être citoyen, mais c'est aussi d'avoir des rues entretenues par notre service public, c'est aussi de la prévention faite dans les écoles dès le plus jeune âge pour essayer de l'entretenir tout au long de la vie.

**M. BERNEIX**.- Avons-nous un tri sélectif dans l'ensemble de la ville, certains quartiers l'ont-ils parce qu'on ne voit pas les poubelles de différentes couleurs à certains endroits comme à la Lèque et d'autres.

**Mme le Maire**.- Il y a le tri sélectif à l'échelle de toute la commune sauf qu'à certains endroits il y a des grands containers, et des containers individualisés à d'autres endroits où vous ne voyez pas de containers jaunes.

**M. BERNEIX**.- Par exemple à la Lèque il y a deux types de containers.

**Mme le Maire**.- Tout à fait. En général dans l'habitat vertical les containers sont collectifs, dans l'habitat horizontal, quand le camion-benne peut passer, la containérisation est personnalisée. On suivra cela avec la Métropole, ainsi que le service public de l'eau.

Ce matin au Conseil métropolitain nous avons obtenu de récupérer la régie de transport Ulysse.

Qui est pour adopter la charte Eco-Quartiers ?  
L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°1 est approuvé à l'unanimité**

**2/ APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : QUARTIER DE GARE EN PROVENCE**

**Rapporteur** : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Lors des Rencontres pour la Ville il y a eu par exemple une explication autour de la requalification de la RN658 avec une des hypothèses qui serait de la requalifier en l'articulant avec les gares, ce qui peut être très intéressant.

**M. DIDERO.**- J'ai juste une observation générale et une demande de précision.

L'observation générale : le développement de pôles multimodaux est plus que fondamental à la fois d'un côté environnemental, ça permet à la fois de pousser l'attractivité du territoire, et il y a potentiellement des conséquences sur l'activité économique.

Ma petite demande de précision est par rapport à la passerelle dont vous faites état au niveau du quartier Tassy qui permettrait de rejoindre la gare à peu près à quel endroit ?

**Mme le Maire.**- Ce serait vers la passerelle qui permet de passer au-dessus des quais, ce serait pour pouvoir rejoindre tout le quartier Tassy vers la gare en essayant d'utiliser déjà une infrastructure existante, et donc le moins de financement public pour optimiser. L'idée serait de travailler dans ce coin-là pour ajouter un franchissement aux voies SNCF.

Y a-t-il d'autres demandes de précision ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité**

**Mme le Maire**.- Je dois vous dire que les services commencent déjà à travailler d'arrache pieds et que des présentations sont déjà à l'étude.

**3/ CONVENTION CADRE POUR LA PHASE DE MATURATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA) : VILLE ET TERRITOIRE DURABLE**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité**

**4/ ECHANGE DE PARCELLES SANS SOULTE ENTRE LA VILLE ET LA SNCF- QUARTIER DES ARCADES**

**Rapporteur** : M. Boulenouar SIRAT (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Ce sera plus facile pour nous de l'entretenir et d'effectuer le suivi que les habitants nous demandent de faire en ce lieu.

**M. SIRAT**.- Et surtout de fermer l'enceinte l'été où ça sert de dépotoir.

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes de précision ?

**Mme PEPE**.- C'est la parcelle en face de la salle Auguste PEYRE ?

**Mme le Maire**.- Oui.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité**

**5/ COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LA PROMESSE DE VENTE DE LA PARCELLE AD0068 SITUEE « QUAI DE LA LIBERTE ».**

**Rapporteur** : Mme Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Ce projet a fait l'objet d'une présentation lors des Rencontres pour la Ville. Etant donné que l'idée est actée nous devons maintenant entrer dans la phase active du projet si vous autorisez cette possibilité de s'associer avec IMESTIA.

**M. BERNEX**. - Quelles sont les parts de chacun entre NACARAT et IMESTIA ?

**Mme le Maire**.- Pourquoi avez-vous besoin de savoir cela ? C'est leur problème à eux.

**M. BERNEX**.- Au départ nous avons traité avec NACARAT, ensuite IMESTIA vient au milieu, est-ce qu'IMESTIA prend une part plus importante dans le capital de la reprise ou pas ?

**Mme CERBONI**.- On ne s'en occupe pas puisque le projet reste inchangé.

**Mme le Maire**.- C'est leur risque à eux, cela ne nous regarde pas. Ce sont des entrepreneurs, qu'ils s'associent pour avoir un partage des risques, ça les regarde. Je ne me suis pas permise de m'immiscer dans les comptes de cette société et de cette association privée, cela ne me regarde pas à partir du moment où la société est légale et que c'est possible, et je peux en attester, mais je ne suis pas allée regarder le pourcentage de chacun. Vous souhaitez vraiment avoir ce genre de renseignements ? Quel est l'intérêt pour le projet de la Ville ?

**M. BERNEX**.- Pour savoir avec qui discuter selon lequel est majoritaire.

**Mme le Maire**.- Je discute avec ceux qui signent. Ils vont nous acheter le terrain, nous proposer un permis de

construire que nous allons travailler avec les habitants, et ils devront répondre aux demandes des habitants.

**M. BERNEX**.- NACARAT va signer avec vous ?

**Mme le Maire**.- Avec nous, la Ville, et IMESTIA, les deux.

Y a-t-il d'autres demandes ?

**Mme MICHEL**.- Le 15 décembre 2015 sur le même sujet le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la vente d'une parcelle qui est la même, de 7 475 m<sup>2</sup>, et aujourd'hui nous sommes consultés sur cette question pour 5 939 m<sup>2</sup>, il y a une différence de 1 536 m<sup>2</sup>, que sont-ils devenus ?

**Mme le Maire**.- Une route supplémentaire, je crois, étant donné la demande des habitants de pouvoir accéder par deux accès différents, et ils ont raison. C'est pour cela que le bon sens populaire est toujours nécessaire, c'est-à-dire qu'il y a toujours des intentions architecturales et urbanistiques, et ensuite il y a l'usage, et rien de tels que les habitants pour améliorer et performer un projet.

**Mme MICHEL**.- Ils achètent 7 475 ou 5 939 m<sup>2</sup> ?

**Mme le Maire**.- Ils achètent 5 939 m<sup>2</sup>.

Y a-t-il d'autres demandes de précision ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité**

## **6/ ASSOCIATION SPPPI : REMISE GRACIEUSE DE CHARGES**

**Rapporteur** : M. Alain NOUGUÉ (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Nous avons des locaux, s'ils sont disponibles et adaptés notamment aux demandes formulées en

termes de formation... il n'y a pas longtemps nous avons inauguré un local pour l'ETAPS à la rue Denis Papin. Dès qu'il est possible de localiser des formations sur la ville pour les habitants qui en ont besoin et d'autres qui viennent de l'extérieur -ce qui nous permet d'avoir une certaine attractivité- nous le faisons. Sauf que ce bâtiment est d'un seul tenant, donc il n'était pas prévu de pouvoir louer indépendamment la salle, et la SPPPI qui loue l'ensemble a payé les charges. Donc je vous propose de voter cette autorisation de remise gracieuse de charges.

Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité**

**7/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PARTENARIALE DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT DU RESEAU DES ASSISTANTS MATERNELS ENTRE LES COMMUNES DE PORT DE BOUC, MARTIGUES ET CHATEAUNEUF LES MARTIGUES**

**Rapporteur** : Mme Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Pour information, actuellement sur la ville nous recensons 32 assistants maternels actifs pour un accueil de 96 places.

**Mme le Maire**.- Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité**

**8/ RENOUELEMENT DU POSTE DE JOURNALISTE**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

C'est la loi qui nous y invite et nous le faisons avec grand plaisir.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, sauf Monsieur BERNEX qui s'abstient.

Je vous remercie.

**Le rapport n°8 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur BERNEX**

**9/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AVEC LA SOCIETE SICOM SA**

**Rapporteur** : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Monsieur Redevances a encore sévi.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité**

**Mme le Maire**.- Je vois là ton souci de faire rentrer des deniers tout en « n'assassinant » pas les collègues artisans et les commerçants, ce qui nous va très bien.

**10/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME AVEC LA SOCIETE BARBA**

**Rapporteur** : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Cela fait deux, si je ne m'abuse. Deux Conseil Municipaux successifs.

Avec les remarques que nous a formulées Monsieur DIDERO et ce que tu viens de nous proposer au vote on peut dire que le développement économique commence à être particulièrement dynamique.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. DIDERO.**- J'ai deux petites questions.

Quel type de bail la municipalité signe-t-elle avec cette société ?

Au niveau de la location on est à 350 m<sup>2</sup>, quel loyer cette société devra-t-elle payer ?

**M. SIMITSIDIS.**- Nous passons des conventions d'Occupation du Domaine Public Maritime puisque nous sommes sur le domaine du GPMM qui nous demande de sous-traiter les concessions sous cette forme-là.

La société prend en charge tous les travaux pour s'y installer, moyennant ensuite un loyer de 1 000 euros hors taxes.

**Mme le Maire.**- C'est très compétitif.

**Mme PEPE.**- J'avais à peu près la même question. Donc il n'y aura pas de redevances pour eux s'ils paient un loyer ?

**Mme le Maire.**- Non. Je le dis souvent aux administrés qui nous posent la question, une municipalité n'a aucune compétence économique. Par contre nous assumons la responsabilité d'essayer d'être attractifs. La seule possibilité d'être attractifs pour l'installation du développement économique, c'est de pratiquer des locations et des tarifs qui soient particulièrement bas de façon à permettre l'équilibre financier de toute installation ou de toute activité économique,

et ensuite de faire en sorte d'avoir une renommée dans la ville, donc de parler positivement de notre commune pour attirer le commerce. Christian le dirait bien mieux que moi, mais c'est l'objet, lorsque la ville a une certaine renommée elle est attractive, lorsqu'elle a une autre renommée elle fait fuir. Là nous sommes en train de relever tous les défis, il faut continuer, il faut aller dans ce sens.

**Mme PEPE**.- La société BARBA est située dans l'Hérault ?

**M. SIMITSIDIS**.- A Frontignan.

**Mme le Maire**.-

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité**

**11/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME AVEC LA SOCIETE EASYMER**

**Rapporteur** : M. Louis PHILIPPE (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Ca bouge !

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°11 est approuvé à l'unanimité**

**12/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - ETUDE TECHNIQUE ET FINANCIERE PREALABLE A L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION**

**Rapporteur** : Mme Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ou de précision ?

**M. DIDERO.**- Mon groupe ne peut que se féliciter de ce point. Simplement pour préciser que pour lutter contre la délinquance et la prévenir, même si la vidéo-protection n'est pas forcément que la solution pour faire remonter les problèmes en amont, néanmoins ça peut être fort utile, comme on le voit à Marseille, pour régler certaines difficultés, ou du moins les prévenir.

Je voudrais également préciser que développer la vidéo-protection ce n'est pas nécessairement avoir une politique soit de droite dure ou d'extrême droite comme on peut l'entendre parfois, et que ça fait partie de ce que les Ports de Boucains et les Ports de Boucaines demandent. Il y a aussi un côté extrêmement rassurant au vu de tout ce qui peut se passer au niveau de la commune, qui sont des problèmes liés aux agglomérations, aux communes en France, et au côté urbain.

**Mme le Maire.**- Je vous remercie. Comme je le disais en aparté, j'ai de la chance aujourd'hui parce que vous êtes d'accord avec toutes les orientations municipales et vous les appuyez.

Mais attention quand même, n'oubliez pas que la vidéo-protection soit vraiment préventive, elle est surtout utilisée *a posteriori* pour déterminer, elle apporte des informations précieuses pour le travail de la police nationale. Il me semble que la prévention, en tout cas la dissuasion qui est un grand facteur de prévention, doit continuer d'être assurée par le service national de la police.

Sauf que je viens de comprendre et d'entendre -j'ai demandé rendez-vous au DDSP qui vient d'être nommé-, que le commissariat de Port de Bouc risquait de fermer le soir. Après

avoir entendu l'engagement de Monsieur le Ministre de l'Intérieur par le biais de son cabinet, ce n'est pas suivi d'effet. Si on remplace les policiers simplement par des caméras ça ne va pas dans le bon sens, d'autant que les caméras aident les policiers à faire leur travail. Si nous n'avons plus de policiers pour traiter l'information d'une caméra l'argent public serait dilapidé.

Mais je partage tout ce que vous venez de soulever, c'est la raison pour laquelle nous allons dans ce sens-là.

**Mme PEPE.**- Je partage également ce fonctionnement de vidéo-protection.

Par contre est-ce que c'est pour une majorité dans la ville ou dans des zones bien ciblées que vous avez déjà prédéfinies ?

**Mme le Maire.**- L'idée c'est de créer un maillage. Il y aura un écriteau qui expliquera que nous sommes sous vidéo-protection parce que nous devons l'écrire au-delà d'un certain nombre. Quand nous les avons mises en place nous n'étions pas tenus de l'écrire, maintenant nous y sommes tenus avec la nouvelle loi.

L'idée c'est de créer un maillage, l'étude compilera les remarques formulées par la police nationale, la police municipale, les bailleurs sociaux, les habitants et tous les témoignages discrets que nous pouvons recevoir, les élus, etc. C'est anonyme ou pas, certains citoyens sont particulièrement courageux mais nous les protégeons.

Don un maillage sera fait dans la mesure de plusieurs tranches parce que c'est assez coûteux, une caméra coûte environ 10 000 euros tout compris : le raccordement, le système, l'entretien, etc.

**M. BERNEX.**- Cela se fera certainement sur plusieurs années étant donné le nombre de caméras, est-ce que vous avez évalué des tranches de caméras par année, etc. pour savoir combien de caméras il faudra ?

**Mme le Maire.**- Oui, l'objet de l'étude nous permettra d'avoir un aperçu plus clair de la nécessité du nombre et des endroits. En fonction de la somme à investir nous procéderons effectivement par tranches.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°12 est approuvé à l'unanimité**

### **13/ PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE PORT-DE-BOUC ET MONSIEUR DUCHESNE**

**Rapporteur** : Mme Chérifa DOMINI (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. DIDERO.**- Je voudrais savoir quel quartier était concerné par rapport à ce Monsieur. Je vous pose la question parce qu'au niveau de Maurice Torrès entre autre les racines des arbres sont une véritable horreur, énormément de personnes s'en plaignent parce que ça peut avoir une incidence sur les clôtures, les murs, etc. ce qui peut induire des coûts importants pour les assurances et donc pour la Ville.

**Mme le Maire.**- Vous avez une question diverse sur ce sujet. Mais en effet, nous avons constaté qu'avec les pins il faut revenir environ tous les dix ans, même si on essaie d'encabaner les racines elles sont plus fortes que tout.

**M. DIDERO.**- Quand vous proposez de solder le litige en indemnisant cette personne, on est d'accord que ce n'est pas la municipalité mais la compagnie d'assurances qui l'indemnise ?

**Mme le Maire.**- Tout à fait.

Effectivement, les arbres sont vivants, il faut faire en sorte d'effectuer des réparations qui sont coûteuses, donc nous le faisons obligatoirement par tranches.

Sommes-nous d'accord avec ce protocole pour Monsieur DUCHESNE ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°13 est approuvé à l'unanimité**

**14/ REGULARISATION D'EMPRISES FONCIERES A CLASSER DANS LE  
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - AVENUE DU GROUPE MANOUCHIAN D'UNE  
SURFACE TOTALE DE 66M<sup>2</sup>**

**Rapporteur** : M. Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- C'est précis.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?  
(*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité + Monsieur PINET + le groupe de Monsieur DIDERO.

Qui s'abstient ? Madame MICHEL + Madame PEPE.

Je vous remercie.

**Le rapport n°14 est approuvé à la majorité + Monsieur  
PINET + le groupe de Monsieur DIDERO - Abstention de Madame MI-  
CHEL et de Madame PEPE**

**15/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES  
DU CANAL**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Il s'agit de quatre (4) terrains dont trois (3) sont occupés par des habitations, et un (1) par un garage.

Il s'agit de M. BEKRAR Ali dont l'adresse du terrain est avenue Ambroise Croizat ; De M. BEKRAR Ali, 6 impasse de la tranchée ; de M. et Mme ANSTRAD rue Roger Salengro ; pour le garage il s'agit de Monsieur VASSIA Michel à l'avenue Paul Langevin.

**M. DIDERO**.- Par rapport à la clause spéculative qui interdit la revente dans le délai de 5 ans...

**Mme le Maire**.- « Spéculative », ce n'est pas interdire la revente, c'est interdire la spéculation.

**M. DIDERO**.- Donc il ne devrait pas y avoir de plus-value. Ce qui veut dire que si une personne se porte acquéreur d'un terrain, à partir du moment où il n'y a pas de plus-value elle peut le mettre en agence immobilière pour le vendre, par contre s'il y a une plus-value...

**Mme le Maire**.- Je n'accepterai pas la revente.

Il fallait nous demander la totalité du dossier avant de faire en sorte que les habitants soient autant en colère.

**M. DIDERO**.- C'est que la question se pose aujourd'hui pour des raisons particulières, c'est pour cela que je vous la pose maintenant.

**Mme le Maire**.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*).

Qui est pour ? Le groupe de la majorité, Monsieur PINET, le groupe de Madame PEPE.

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur DIDERO.

Je vous remercie.

**Le rapport n°15 est adopté à la majorité + Monsieur PINET + le groupe Les Républicains - Abstention du groupe de Monsieur DIDERO**

**16/ MOTION : EXPULSIONS LOCATIVES**

**Rapporteur** : Madame Rosalba CERBONI (Lecture de la motion)

*« Pas d'expulsion sans solution de relogement,*

*A partir du 1er avril revient la période au cours de laquelle des locataires en difficulté de paiement de leurs loyers peuvent être expulsés. Selon le 21<sup>ème</sup> rapport sur l'état du mal logement en France rendu public en février 2016, la Fondation Abbé Pierre évalue à 3,8 millions le nombre de mal-logés, et à 12 millions le nombre de personnes touchées par la crise du logement. Ce rapport témoigne de l'effet de tenaille qui enserme les locataires enfermés d'un côté par un salaire et des revenus trop faibles... ».*

**(Arrivée de Mme Stéphanie DI CESARE 18 h 50)**

(Suite de la lecture de la motion par Mme CERBONI)

*« Ce rapport témoigne de l'effet de tenaille qui enserme les locataires enfermés d'un côté par un salaire et des revenus trop faibles, et de l'autre par une spirale des prix des loyers et des charges locatives à la hausse.*

*Ainsi, la Fondation Abbé Pierre note qu'entre 2006 et 2013 le nombre de ménages en impayés de loyers ou de charges est en légère hausse passant de 481 000 à 493 000 (+2 %) soit 1 210 000 personnes. En revanche la hausse des procédures pour impayés est fulgurante puisqu'entre 2006 et 2014 elle augmente de 26 %, passant de 132 000 à 166 000. Les personnes à bas salaire et en taux d'effort financier excessif ont augmenté de +*

42 % entre 2006 et 2013, soit 5 732 000 personnes pour 2 713 000 ménages en 2013. Le nombre de remboursements de prestations perçues à tort est en augmentation et pénalise le budget d'autant.

A Port de Bouc, en 2015 le nombre de ménages en situation d'impayés de loyers augmente et la plupart d'entre eux bénéficient d'un accompagnement budgétaire régulier. Malgré la mise en place en amont depuis 2006 de deux commissions, une relative aux expulsions, l'autre aux problèmes d'impayés »...

je voudrais juste dire que nous étions précurseurs en la matière à l'époque...

«... il y a là une situation terriblement inquiétante à laquelle nul ne peut se résoudre qu'il y soit répondu par l'expulsion de la famille de son logement, ce qui ajoute du drame au drame. Ces familles, le plus souvent victimes d'accidents de la vie (chômage, longue maladie ou accident de travail, séparation), ont besoin de solidarité et d'accompagnement et non de sanctions aggravant leur situation.

En conséquence, le Conseil Municipal de Port de Bouc :

- affirme que le droit au logement pour tous, partout et à tout moment, est un droit humain fondamental,

- demande au Maire de prendre un arrêté interdisant toute expulsion locative sur le territoire de la commune de Port de Bouc qui ne serait pas accompagnée d'une proposition de relogement,

- se félicite du partenariat engagé par le CCAS de la ville et l'ensemble des partenaires du territoire pour accompagner les familles en difficulté et aboutir à des solutions humaines,

- déclare qu'il est de la responsabilité des politiques publiques – en premier lieu celles de l'Etat – de répondre à l'urgence sociale en matière de construction de logements dans toutes les communes, accessibles au plus grand nombre, et affirme que les financements existent pour une telle politique,

- soutient qu'il y a urgence pour la France à respecter les textes internationaux qu'elle a signés et qui, comme l'indique l'article 55 de notre constitution, ont « une autorité supérieure à celle des lois » votées par le Parlement français, et notamment le Pacte des Nations Unies sur les Droits Economiques Sociaux et Culturels dont l'article 11 stipule, je cite « Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne et sa famille à un niveau de vie suffisant, comportant nourriture, vêtement et logement, et à l'amélioration constante de ses conditions de vie, et s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif ».

Alors qu'il reste 150 000 personnes sans domicile en France, il est temps d'établir le droit au logement pour tous. Il est temps que plus une seule famille ne soit menacée d'expulsion sans possibilité de relogement. Cela demande le respect des engagements de l'Etat au niveau international. Cela demande le respect des engagements du gouvernement en termes de places d'hébergement, la relance de la construction de logements, et notamment de logements très sociaux, par le rétablissement des aides à la pierre, la réquisition des logements vides, l'application de la loi SRU partout, et la condamnation, voire la destitution, des maires hors la loi. Cela demande aussi que l'Etat écoute des acteurs – parmi les principaux – des politiques de logement en France, que sont les associations d'usagers du logement social et de consommateurs, et notamment la CNL (Confédération Nationale du Logement), la

*CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), la CGL (Confédération Générale du Logement), etc. qui formulent des propositions telles que :*

*- produire suffisamment de logements accessibles, notamment en programmant la construction de 500 000 logements par an pendant 5 ans, dont 150 000 logements vraiment sociaux,*

*- réguler les marchés et maîtriser le coût du logement en encadrant le prix des loyers en revalorisant les aides personnelles au logement,*

*- développer les solidarités et combattre les injustices en intervenant contre l'habitat indigne, en offrant des solutions dignes d'hébergement, et en refusant toute expulsion non accompagnée d'un relogement,*

*- contribuer à construire une ville équitable et durable en corrigeant les inégalités entre territoires et en menant une Politique de la Ville ambitieuse ».*

Si vous le permettez j'aimerais donner mon sentiment. Je vous demanderai de voter ce texte comme je l'ai lu mais c'est en dehors, parce qu'on se rend compte que quand les personnes sont expulsées il ne leur reste pas beaucoup de solutions. D'une part plus aucun bailleur ne les prene puisqu'ils sont en impayés, ils ne peuvent pas aller dans les agences immobilières parce qu'ils relèvent soi-disant du social, on ne les veut plus, du coup ils ne leur reste plus qu'à se retourner vers les marchands de sommeil. J'aimerais bien que l'on rajoute aussi le fait qu'il faut que nous luttons contre les marchands de sommeil, surtout qu'on les mette eux aussi hors la loi parce qu'ils les font vivre dans des conditions déplorables, insalubres, et en plus ils pratiquent des prix complètement prohibitifs, les loyers sont hyper chers, ils profitent de la misère des gens et c'est une honte.

Donc je pense qu'en dehors de cette motion il est important de souligner qu'il faut que l'on se batte aussi contre ces marchands de sommeil.

**Mme DOMINI**.- Je suis entièrement d'accord avec toi. On a vu une famille qui a été relogée pas très loin dans 18 m<sup>2</sup> à 4 pour 1 400 euros ! Je suis allée visiter, ce sont des taudis, ça sent la moisissure. Ils sont pris à la gorge et ils n'ont pas le choix.

**Mme PEPE**.- Désolée pour vous, Madame Santoru, mais je vais voter cette motion... je vous taquine...

**Mme CERBONI**.- Vous m'écrivez souvent.

**Mme PEPE**.- C'est vrai que je vous envoie des courriers parce que ce sont des drames humains...

**Mme CERBONI**.- Je m'en rends compte.

**Mme PEPE**.- Je suis très touchée quand je rencontre ces familles, c'est trop grave. Les gens viennent vers vous, vous avez des adjoints, il y a un système qui est ce qu'il est, à Port de Bouc nous avons des logements mais nous ne pouvons pas faire plus que ce que nous avons.

Par contre, je trouve très bien ce genre d'arrêté, surtout que ça vise à protéger une population déjà confrontée à de nombreuses difficultés et au traumatisme de l'expulsion.

Vous l'avez dit, c'est une mesure qui vise également à protéger le droit au logement comme un droit fondamental de l'être humain, c'est quelque chose qui me touche vraiment et qui est très important. J'espère que ça va évoluer dans le temps, mais ce genre d'arrêté a toujours été classé par le tribunal administratif, je pense que si beaucoup de maires ici comme ailleurs continuent à faire ces arrêtés il y aura peut-être de

l'avancement. Donc j'espère une évolution de ce type d'arrêtés et qu'ils ne soient plus classés par les tribunaux.

**Mme MALARET**.- Je suis scandalisée par ce que je viens d'entendre, 1 400 euros pour 18 m<sup>2</sup>, c'est franchement indigne ; comment tous ces gens qui sont surendettés arrivent à payer ? Il y a franchement des questions qui se posent.

**M. DIDERO**.- Je vais abonder dans le sens de Chérifa DOMINI sur les marchands de sommeil. Il y a des reportages à la télévision sur ce qui se passe à Marseille, et même sans les regarder on sait qu'il y a des hôtels miteux qui ont un taux d'occupation supérieur au Sofitel, cent pour cent toute l'année ; la chose la plus révoltante c'est que c'est le Conseil Général, l'Etat lui-même et la Caisse d'Allocations Familiales, l'argent public, qui paie ces marchands de sommeil. Il y a un côté plus que très révoltant.

Concernant les impayés je ne sais pas si on a la proportion par rapport à Port de Bouc, mais il y a ceux qui dépendent d'un logement social, donc par rapport aux bailleurs sociaux, et les impayés qui pourraient concerner des locataires qui sont dans le parc du privé ; il est évident que si quelqu'un est en difficulté pour payer son loyer, par exemple un bailleur comme 13 habitat ou comme Logirem a les reins beaucoup plus solides en cas d'impayés de loyers qu'un propriétaire qui loue un de ses appartements sur lequel il a un crédit, et qui, faute de pouvoir être payé parce que la personne a eu un accident de la vie ou autre... je parle des petits propriétaires et pas de ceux qui possèdent des dizaines d'appartements, mais il y en a qui se retrouvent eux-mêmes dans une situation très délicate puisqu'ils ont un prêt sur cet appartement et se retrouvent avec un loyer impayé.

Donc il serait peut-être aussi intéressant d'ajouter une ligne sur les petits propriétaires qui morflent de manière indirecte par rapport à cela.

Au-delà de la construction de logements qui ne peut pas se faire en 48 heures ici comme ailleurs, il faut noter certaines évolutions de la loi qui sont parfois positives, parce qu'au-delà du manque criant de logements, et nous sommes tous d'accord là-dessus, il y a aussi la problématique des critères d'attribution des logements sociaux ; les dossiers sont généralement difficiles, et dans les critères d'urgence ce n'est pas toujours facile de dire qu'un dossier est plus ou moins urgent qu'un autre.

Il y a eu une évolution de la loi qui, je pense, était bonne, par rapport à la création du « surloyer », puisque pour certaines personnes qui ont des revenus qui dépassent un certain plafond, la notion de surloyer est telle qu'ils sont parfois dans l'obligation de partir dans le privé. Ça ne règle pas le problème du logement social, mais ça peut contribuer à un petit niveau à faire en sorte qu'il y ait un turnover dans les attributions de logements sociaux.

**Mme CERBONI**.- Pour vous donner un ordre d'idée, sur Port de Bouc il y a 7 situations dans le parc privé sur 84 situations examinées à la Commission sur les préventions des expulsions.

**M. GIORGETTI**.- Je viens d'écouter l'opposition, je suis heureux et je pense qu'ils vont voter cette motion.

Je souhaiterais leur lancer un message. Dans leurs formations politiques respectives on remarque que les maires ne sont pas ceux qui se sont mobilisés pour le logement social, d'ailleurs plusieurs de ces maires paient une amende plutôt que de construire du logement social et plutôt que de répondre aux

besoins des populations par leur égoïsme. On laisse les autres faire les logements sociaux parce qu'il y en a besoin pour accueillir des travailleurs et pour développer notre pays, mais eux préfèrent les capitalistes qui viennent laisser de l'argent dans leurs villes. S'ils peuvent lancer ce message dans la mesure de leurs possibilités et de leur poids politique ce serait bien. Je le dis parce que c'est la réalité, quand on regarde ce qui se passe dans le pays c'est souvent de ce côté-là qu'on n'est pas en règle avec la loi.

**M. GIANNANTONI**.- Le problème c'est qu'on a deux droits très importants qui sont au même niveau de la constitution, qui sont le droit à la propriété privée, et le droit au logement. Je réfléchissais, c'est vrai que c'est noble sur le principe de vouloir que tout le monde ait un logement ; de par mon travail je vois beaucoup de gens qui se constituent une retraite avec des revenus locatifs, c'est une solution, beaucoup de Français ont de la pierre dans leur patrimoine. Le souci si on va au bout du raisonnement, c'est-à-dire si on fait une interdiction pure et simple d'expulsion... si c'est cela, je veux juste savoir si j'ai bien compris, c'est que demain les propriétaires fonciers sur Port de Bouc ayant peur de ne pas avoir de revenus risquent de ne pas louer, et cela risque de développer une carence encore plus importante en logements du simple fait qu'il y aurait peut-être la possibilité d'avoir un locataire qui ne pourrait plus payer. C'est juste cette interrogation. C'est chaque fois du cas particulier, mais il faut pouvoir se garder une porte de sortie et prévoir des exceptions au cas par cas. Je pense qu'une interdiction pure et simple serait risquée, mais c'est le juriste qui parle.

**M. BERNEX**.- Je rebondis sur ce qu'a dit Monsieur Giorgetti, il me semble que la Mairie du Rove n'est pas à droite

mais paie une amende parce qu'il n'y a pas assez de logements sociaux.

**M. SIRAT**.- Au Rove c'est la seule commune où on a fait du logement pour les étudiants, ils étaient précurseurs dans le coin.

**Mme le Maire**.- Il y a du logement social au Rove, Monsieur.

**M. BERNEX**.- Comme partout.

**Mme PEPE**.- Pour répondre à Monsieur Giorgetti, je tiens à préciser que tous maires confondus, peut-être plus à gauche, mais des maires de droite et du centre aussi, ont déjà fait ce genre d'arrêté.

**Mme le Maire**.- Pas beaucoup, en général ce sont les maires communistes.

**Mme PEPE**.- Je n'ai pas les noms mais il y en a, j'ai vu la liste et je vous les donnerai.

**Mme le Maire**.- Avec plaisir, mais je pense que vous n'allez pas en trouver beaucoup.

Sur le fait que l'arrêté puisse être cassé, Monsieur GIANNANTONI, si vous lisez bien ce n'est pas ce que nous disons. Dans la motion nous disons pas d'expulsion sans solution de relogement car aujourd'hui il existe un droit opposable français et international. Se loger est un droit. Donc à partir du moment où vous avez des problèmes pour vous acquitter de votre loyer, des solutions doivent être trouvées sans vous mettre à la rue.

Le problème aujourd'hui dans pas mal de communes c'est la spéculation immobilière. Aujourd'hui il est très difficile de construire du logement social dans les endroits où la spéculation immobilière est très importante. Les bailleurs

sociaux ont du mal à construire. C'est le premier problème, et je te rejoins, René, c'est le souci du monde capitaliste.

« Sans solution de relogement », cela ne veut pas dire qu'on ne va pas proposer un autre logement aux habitants, et que l'on va les obliger à rester dans ce logement qui visiblement n'est pas adapté à leurs capacités d'effort, au contraire il faut trouver un autre logement. Mais les deux questions sont à porter en parallèle.

18 m<sup>2</sup>, 1 400 euros le loyer, excusez-moi mais je ne trouve pas cela très normal. Donc il faut jouer sur les deux leviers. Peut-être que le loyer demandé est excessif pour certains, et certainement que les accidents de la vie font que la capacité d'effort d'une famille, d'un être, d'un individu, à peut-être changé et qu'il ne peut plus continuer de louer ce type de logement. Mais ce n'est pas juste de retrouver des personnes à la rue, ce n'est pas digne du 21<sup>ème</sup> siècle. C'est ce que dit cet arrêté et les associations.

Donc loin de nous de stigmatiser le bailleur quel qu'il soit. Par contre, le surloyer tel qu'il est pratiqué ne permet plus la mixité sociale ce qui est fort dommageable. Il existait auparavant une certaine mixité dans le logement social, les règles ont conduit à des plafonnements de plus en plus bas, ce qui veut dire qu'aujourd'hui pour accéder au logement social il faut être particulièrement en difficulté. Des travailleurs avec des salaires très modérés ont parfois du mal à accéder au logement social. Par exemple certains employés municipaux dépassent les plafonds, ils ont du mal à être logés dans le parc social et n'ont pas forcément les moyens d'être propriétaires. Qui peut les loger ? C'est par exemple l'objet de notre parcours résidentiel, démolir des logements pour en reconstruire d'autres et performer le parcours résidentiel, créer du logement à la location que l'on peut appeler aussi « social » parce qu'il est

adapté à des salaires modestes, mais qui ont des plafonds relevés. Donc le surloyer tel qu'il est pratiqué fait fuir la personne qui finalement a un loyer particulièrement excessif par rapport auparavant.

La question n'est pas tant de libérer du logement social parce qu'on fait fuir les uns, on en accepte d'autres, on crée donc de la concurrence entre des êtres humains qui ont tous besoin d'être logés. La question est de pouvoir construire différentes typologies de logements pour répondre aux différents besoins de notre population qui n'est pas uniforme mais qui a différentes composantes. Tout le monde a droit au logement.

Par contre j'insiste encore sur, malheureusement, la spéculation immobilière qui écarte nombre de personnes. On parlait du logement étudiant... chez nous, le lycée professionnel accolé au CFA a même parfois des apprentis majeurs qui arrivent de toute la région, notamment la section piscine qui recrute très largement ; le logement des jeunes apprentis est très compliqué, d'où le campus de la formation.

Donc l'idée est l'aide à la pierre, la caisse des dépôts, etc. Comment les différentes possibilités de créer du logement s'offrent à toutes les communes, si tant est qu'elles aient la volonté d'aller dans ce sens-là. Car aujourd'hui dès que l'on dit « logement social » on fait peur. Aujourd'hui dans les résidences de la Paix il existe deux ou trois macros lots sur lesquels il pourrait y avoir du logement collectif comme l'Arbre Perché qui est en accession à la propriété. Cela pourrait être de l'accession à la propriété comme de la location afin de créer un quartier qui soit mixte. Mais lorsqu'on parle de logements collectifs on imagine la Tour de la Lègue ou des Aigues Douces, avec « la racaille », comme certains se permettent de le dire. J'ai accédé à la propriété en 1998 mais je venais du logement social, je ne me suis jamais considérée

comme de la racaille. La plupart d'entre nous sommes issus du logement social, si vous n'en n'êtes pas issus pour certains d'entre vous ce n'est pas une tare, mais je veux dire par là qu'il faut faire attention aux étiquettes que l'on colle.

Tout le monde a besoin d'être logé, mais malheureusement aujourd'hui ce n'est pas en fonction de ses moyens mais en fonction du marché. Charge au maire dans chaque commune, en tout cas nous sur la commune de Port de Bouc, d'essayer de compléter le parcours résidentiel pour chacun.

Il faut savoir que les personnes âgées, par exemple, qui ont élevé leurs enfants dans leur logement social et qui se retrouvent en couple ou seules dans leur logement social avec peut-être plusieurs chambres dont elles n'ont plus forcément besoin au quotidien, ne peuvent pas déménager. Ce n'est pas qu'elles ne le veulent pas, même si elles y sont attachées, ce que je comprends, mais elles ne peuvent pas déménager Car cela revient à changer de bail, et donc d'avoir un loyer parfois plus élevé pour un logement plus petit. Qu'est-ce que c'est ces règles-là ?

Donc, si j'ai bien compris notre adjointe au logement qui s'occupe aussi des copropriétés de la commune, qui suit tous les dossiers de logement, une première étape est de dire formons, avançons avec un pas supplémentaire de passage d'un arrêté dont on espère qu'il ne sera pas cassable par le tribunal administratif parce qu'il ne dit pas « interdiction d'expulser », il dit « ne pas faire d'expulsion sans solution de relogement », et c'est la loi. Des personnes constituent des dossiers DALO parce qu'elles n'ont pas de solution de logement, et l'Etat doit leur fournir un logement.

Pour en revenir à la lisibilité et à la transparence des critères, on nous dit souvent sur la commune « ils nous passent devant », c'est l'Etat qui a créé cela. Là aussi, bien

sûr que les logements qui se libèrent doivent être donnés en priorité à des gens qui n'en ont pas. Et peut-être serait-il pertinent de regarder l'endroit où ils ont l'habitude d'être, là où ils ont grandi, et c'est à cet endroit-là qu'ils doivent être logés. On l'écrit dans le corps du texte : « *des logements vacants peuvent être réquisitionnés* », etc., avec tout un accompagnement. C'est vrai que parfois on voit arriver des personnes qui arrivent d'ailleurs, pas autant qu'on peut l'entendre parfois, mais il y a des cas de personnes qui sont accueillies sur Port de Bouc grâce à un DALO.

J'ai en tête l'histoire d'une famille de Sausset qui m'a beaucoup marquée, qui est venue sur Port de Bouc, qui m'a remerciée de pouvoir se rendre dans un centre social, de pouvoir avoir un projet de réussite éducatif qui a permis de détecter la dyslexie de l'enfant, etc. puisque tout cela n'existait pas là où ils étaient. La difficulté c'est qu'ils se sont éloignés des petits boulots qu'ils avaient, économe pour le mari, femme de ménage pour l'épouse, la voiture très vieille n'a pas tenu le coup, il n'y a pas de trains adaptés à des horaires de cuisine ou de ménage ; une, deux, trois absences, au revoir. Arrivés ici c'était avoir un logement mais perdre l'autonomie financière, même si elle était très modeste.

Donc si cette loi qui est normale et légitime, toute personne a droit à un toit, est mal appliquée, elle crée de la jalousie envers ceux qui ont grandi dans une ville et qui voudraient y rester, par rapport à d'autres qui sont à la rue et qui auraient besoin d'un appartement. Imaginez créer des jalousies, ou imaginez être en concurrence avec quelqu'un qui est dans une situation pire que soi. C'est dramatique ! Il est donc temps de mettre fin à ce type de conception entre des gens qui en ont besoin.

Les critères sont établis dans les commissions d'attribution par le bailleur lui-même et les lois. Lorsqu'on est bailleur social, on a été subventionné pour construire le logement social, et on est soumis à des lois qui posent des critères. Les critères de 13 Habitat ne sont pas les mêmes que ceux de la Logirem, encore moins que ceux de DOMICIL. Si vous faites une demande de logement à DOMICIL et que vous êtes particulièrement modeste vous n'avez que très peu de chance d'avoir un dossier qui aboutit. De plus DOMICIL émerge au 1 % patronal. C'est très compliqué.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi dans notre ville de créer un service public du logement qui accompagne la demande de logement. En aucun cas la Ville de Port de Bouc est décisionnaire, elle participe à une commission d'attribution dans laquelle elle se permet de formuler des propositions. Le droit qui nous permet de le faire est le fait que nous garantissons les emprunts, c'est tout. Nous avons une voix dans la Commission de 13 Habitat dans laquelle je crois qu'il y a 13 membres. Donc même si Madame CERBONI a un fort pouvoir de persuasion il faut que les autres membres soient d'accord, elle ne peut en aucun cas obliger Monsieur le Président de 13 Habitat à faire quoi que ce soit. Comme je le dis souvent à nos administrés c'est une avocate gratuite, comme l'ont été avant elle Madame SANTORU, Madame CABOT, Madame CAVA, Madame MICHEL, etc.

**Mme CERBONI**.- Nous y allons pour défendre un dossier, nous n'avons pas connaissance des autres dossiers. Nous faisons une proposition quand c'est le contingent 13 Habitat, nous défendons une proposition. Avant on pouvait proposer plusieurs demandes qu'ils étaient libres d'accepter. Nous défendons une proposition mais nous ne savons pas qui nous avons en face, nous ne connaissons pas les autres dossiers.

**Mme le Maire.**- Voici les éléments que nous pouvons vous apporter. Bien évidemment nous ne sommes pas exhaustives, mais c'est important de le répéter et de le dire, et j'en terminerai par là si vous me le permettez ; nos administrés qui sont en demande de logements souffrent. Je le dis souvent et je ne cesserai de le répéter, il ne faut pas jouer avec la souffrance. Certaines personnes mal intentionnées qui jouent avec la souffrance exacerbent la peur, la haine, et cela ne peut nourrir que des postures antirépublicaines. Restons dans l'explication, dans la modestie, dans l'humilité de ce que nous sommes en capacité de faire en tant que municipalité ; que nous soyons de la majorité qui gère ou que nous soyons de l'opposition, nous devons l'information sincère à notre population. De toute façon la population se positionnera le moment voulu, ne vous inquiétez pas. Mais nous en ressortirons grandis, nous, élus de proximité, si nous donnons de l'information sincère et véridique à nos administrés. J'insiste sur cette question car il en va pour chacun d'entre vous de votre éthique, de votre morale, et de votre responsabilité personnelle. Une chose est le combat politique pour essayer de gagner, etc., une autre chose est la vie des gens. J'estime que l'on ne doit jamais jouer avec la vie des gens.

Nous n'avons pas fait tout le tour de la question mais nous nous sommes bien exprimés. Je vous propose maintenant de passer au vote.

Qui soutient cette motion de façon à pouvoir passer un arrêté anti-expulsion sans solution de relogement ? L'unanimité, je vous en remercie.

**La motion est votée à l'unanimité**

**Mme le Maire**.- L'ordre du jour du Conseil Municipal est épuisé, je vous propose de passer aux questions diverses.

### **Questions diverses**

**M. DIDERO**.- Ma première question est relative à l'état de certaines de nos routes. Mes élus et moi-même avons été sollicités par des administrés concernant l'état de vétusté de certaines de nos routes. A titre d'exemple, pas plus tard que la semaine dernière un administré résidant dans le quartier du Pont du Roy a endommagé une des roues de son véhicule du fait d'énormes trous sur la chaussée. Constatant les trous en question il paraît évident que l'état de vétusté, en l'espèce cette route menant du cimetière au quartier du Pont du Roy, n'est pas récent.

Suite à la réclamation de cet administré, la Municipalité lui a répondu que les assurances entreraient en compte. Si tel était le cas il n'en reste pas moins que la franchise serait à la charge de l'administré.

Après sa réclamation, les services municipaux ont rebouché les trous. Mais le rafistolage ne peut être qu'une mesure provisoire. De plus il serait opportun d'effectuer un repérage de ce type de problème en vue d'éviter ce genre de sinistre qui coûte cher à nos citoyens, au passage à la Commune également.

De plus, l'augmentation des sinistres a nécessairement un impact sur le montant des primes d'assurances payées par la Municipalité, et in fine par nos contribuables.

La question est donc simple : comment comptez-vous appréhender cette problématique ?

**Mme le Maire**.- La parole est à Béatrice.

**Mme GIOVANELLI**.- Monsieur Didero, nous ne vous avons pas attendu pour prendre des dispositions quant à l'état de la voirie.

Vous devez savoir que la municipalité a un programme annuel de travaux de voirie. Je rappelle que toutes les voies sont publiques, ce qui est un choix. De plus, les services interviennent en cas d'urgence.

Sur le cas précis que vous nous soumettez la personne n'aura pas à régler la franchise d'assurance si elle n'est pas responsable de l'incident.

Je voulais vous dire plus généralement que c'est un souci parce que cette question soulève la problématique à laquelle sont confrontées les collectivités territoriales, moins de dotations de la part de l'Etat, jusqu'à quand pourront-elles tenir ? Et un effet de ciseau de la Métropole, vous le savez très bien. Qu'en sera-t-il de la réponse et de notre action en matière de voirie si celle-ci est transférée à la Métropole ?

**M. GIORGETTI**.- Je voudrais rappeler qu'il est normal que l'on répare nos routes avec les moyens que nous aurons. Parce que comme Béatrice vient de le dire, peut-être pas tous les membres du Conseil ont les données que nous a transmises le Président du Conseil de Territoire sur la Métropole, mais il y a 2 milliards 200 millions de dettes qu'il va falloir s'avaler.

Cette année les budgets n'ont pas bougé parce que la Métropole a eu des difficultés, mais pas trop, mais il faut s'attendre dans un avenir proche à ce qu'il y ait encore des réductions de dotations, et pour des villes comme la nôtre qui n'ont pas une certaine aise au niveau financier les choses peuvent encore se compliquer. Il n'en demeure pas moins qu'il

faudra encore boucher les nids de poule si nous n'avons pas d'argent pour refaire la route.

Je veux quand même rappeler que sur Port de Bouc nous avons autorisé la construction de certains lotissements privés. A la demande des habitants parce que les choses ne se faisaient pas avec le lotisseur qui est parti après avoir pris l'argent comme ça s'est produit à beaucoup d'endroits, au Hameau où il a fallu beaucoup investir parce qu'il était parti comme un voleur sans remplir les charges qu'il devait remplir, c'est la Ville qui prend souvent en compte ; nous délibérons, à condition que les gens soient d'accord, pour prendre en compte la voirie et l'éclairage public. Ce sont les efforts que nous faisons. Dans d'autres endroits ça reste du domaine privé et les gens doivent se débrouiller pour payer des charges pour rétablir les choses. Nous n'avons pas fait ce choix-là, nous l'avons pris en compte parce que nous savons que les gens qui ont construit sur Port de Bouc sont modestes. Il faut le rappeler parce que ce sont les efforts que nous avons faits ici, nous aurions pu laisser les gens se débrouiller avec le lotissement privé. Si on ne s'en souvient pas c'est facile de faire de la démagogie.

Ceci étant, si on peut réparer les nids de poule on le fait, et quand il y aura de l'argent pour faire la voirie nous le programmons et nous le faisons.

**(Départ de Mme SANTORU-JOLY. à 19 h 30)**

**Mme le Maire.**- Nous excusons Madame SANTORU qui est appelée.

Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter. Attention, il n'y a pas des nids de poule de partout, il ne faut pas écrire un scénario catastrophiste. Je passe à cet endroit tous les jours, devant le cimetière, et je le constate, c'est dire que je ne privilégie pas l'endroit où habitent la conseillère

municipale, monsieur l'adjoint, et moi-même, on essaie de faire pour tout le monde.

Mais comme je vous le disais tout à l'heure les pins ne sont pas maitrisables, il y a des racines qui cheminent et qui font s'effondrer la terre à certains endroits, il semblerait que ce soit particulièrement propice devant le cimetière. Le nombre d'enrobés que nous refaisons est assez important à cet endroit-là. Nous avons refait la route qui longe le cimetière il y a environ une dizaine d'années, et voyez dans quel état elle est.

Donc je voudrais souligner le fait que ce n'est pas une question de manquement aux missions de service public de la part de nos services, ils passent, ils relèvent, ils notent.

**M. DIDERO.**- Ce n'est pas ce que nous avons dit.

**Mme le Maire.**- Vous demandez « que comptez-vous faire » ? « Vous » c'est le service public, et moi je suis le service public municipal. Le service public municipal passe régulièrement, essaie de réparer les nids de poule, de remettre les potelets, etc. C'est vrai que le service n'est pas parfait mais un service parfait n'existe pas. On peut peut-être encore s'améliorer ici et là pour essayer de reboucher plus rapidement certains nids de poule. Il faut aussi essayer de rouler moins vite et d'éviter les obstacles, ou de ralentir. Je ne sais pas comment vous pratiquez, chers voisins, mais quand je passe par là je limite ma vitesse au minimum parce qu'il faut faire très attention.

Est-ce à dire que nous n'allons rien faire ? Bien sûr que si, pour l'instant nous avons bouché les nids de poule, demain on essaiera de refaire à nouveau la chaussée qui se détériorera à nouveau. Est-ce un problème d'arbres à couper ? Je ne le souhaite pas, il faut vivre avec. A un moment il va falloir à nouveau réinvestir, on le fera si tant est que... tu

parlais de la dette, René, mais par rapport à l'ensemble des investissements prévus c'est déjà 100 millions de moins cette année par rapport à ce qu'avaient prévu les six communautés d'agglomération, et ce n'est pas fini. Nous venons de discuter sur le budget de la Métropole, je vous annonce qu'il nous est demandé de faire attention aux dépenses de fonctionnement, qui dit fonctionnement dit service public métropolitain. Je vous rappelle qu'il est préconisé dans la loi que les voiries deviennent métropolitaines. D'ailleurs hier nous avons reçu un coup de téléphone pour nous demander combien nous avons de places de parking payantes à Port de Bouc. Chaque fois qu'on nous pose cette question c'est très compliqué puisque nous ne sommes pas dans ce système-là, on peut vous dire combien nous avons de places, mais nous avons zéro places payantes.

Chaque année nous votons dans notre budget 1 million d'euros pour entretenir nos voiries, vous voyez des travaux ici et là. Nous avons aussi le souci d'essayer de réparer là où nous ne l'avons jamais fait et là où nous devons repasser.

Je suis très heureuse d'apprendre que ce Monsieur n'aura pas de franchise puisqu'il n'est pas responsable, ce qui doit être le cas puisque j'imagine qu'il a dû rouler doucement.

***Question numéro 2.***

**M. DIDERO.**- Ma question est relative aux travaux ayant lieu au Vallon Clément Mille qui concernent le quartier de la Bergerie ouest.

J'étais intervenu il y a quelques mois sur les problématiques rencontrées par les riverains du fait des travaux. A la suite de cela, votre adjointe, Madame GIOVANELLI, s'était déplacée sur le terrain à la rencontre des habitants.

Aujourd'hui une difficulté se pose pour certains riverains au regard des lampadaires, une quarantaine au total, qui créent des nuisances. En effet, même si la nuisance n'est pas visuelle du fait de la seule présence de ces lampadaires, il n'en demeure pas moins que l'intensité de l'éclairage qui dure jusqu'à plus de deux heures du matin certains soirs et certaines nuits entraîne une gêne importante pour certains riverains, étant précisé sur la rangée de lampadaires positionnés juste devant les habitations. Compte tenu du coût de l'énergie et de ses conséquences à la fois financières et environnementales, et compte tenu de la gêne occasionnée, serait-il possible, Madame le Maire, de faire baisser l'intensité de l'éclairage au moins sur la première rangée de lampadaires, à défaut serait-il possible de faire en sorte d'arrêter l'éclairage à partir d'une heure raisonnable le soir, tout ceci également du fait que le nombre de passages est quasiment nul sur ce secteur la nuit.

**M. SANTIAGO.**- Monsieur Didero, vous ne pouvez dire que votre intervention a alerté et surtout mobilisé les services et les élus de la majorité. L'aménagement du Vallon a fait l'objet de l'intervention avant et pendant les travaux, de visites sur place, d'échanges hebdomadaires avec les riverains.

Quant à la gêne occasionnée par l'intensité de l'éclairage et votre proposition de l'arrêter à une certaine heure de la nuit, ce n'est pas si simple, nous savons tous que l'éclairage participe à la fois à la sécurité publique, notamment pour éviter les cambriolages, et à l'embellissement des espaces publics.

Je vous rappelle qu'une étude préalable respectant les normes et les inter-distances entre les mâts d'éclairage du Vallon des Mille a été effectuée, et que les dispositions légales sont parfaitement respectées.

En général c'est l'ajout d'éclairage qui est demandé et non pas la suppression.

Quant à éteindre un réverbère devant un domicile c'est impossible, ils sont couplés entre eux.

Pour parler d'économie, dans un précédent Conseil Municipal j'avais informé sur ce changement avec un éclairage à vapeur de mercure, éclairage blanc, qui éclaire le sol et le ciel par des appareils Tulip+, avec un éclairage au sodium, éclairage orange, qui éclaire mieux et avec moitié de puissance pour un éclairage plus concentré vers le sol. Le niveau d'éclairage au niveau du sol est amélioré de l'ordre de 40 %, alors que la consommation d'énergie est réduite de 60 %. En plus cela préserve l'impact de la faune et de la flore. Entre 2014 et 2015 nous avons fait une économie d'une valeur de 15 123.45 euros.

**Mme le Maire.** - C'est précis.

**M. SANTIAGO.** - Le projet d'innovation à venir pour lequel nous avons été reconnus par l'Etat parmi les 20 000 inscrits à ce dispositif nous permet d'engager des études dans le cadre de la transition énergétique à partir des ressources naturelles, de créer des énergies non polluantes, un système d'exploitation qui, à terme, permettra d'améliorer le mieux vivre des habitants par la diminution des charges énergétiques ainsi que celles de la ville.

**Mme le Maire.** - Merci, Michel.

**M. GIORGETTI.** - Je suis dubitatif par rapport à cette demande parce que d'un côté on demande des caméras, de l'autre côté on nous demande plus d'éclairage, et là on nous demande de l'enlever ! Je suis abasourdi !

Mais il y a un « mais » ; depuis le début certains n'ont pas validé le Vallon Clément Mille, peut-être une ou deux

personnes d'un égoïsme débordant parce que ça ne s'appelle pas autrement. L'eau déborde, les autres se noient, mais moi je m'en fou ! C'est cela le problème. Nous n'avons jamais eu de catastrophes comme en ont essuyé les Alpes Maritimes il n'y a pas longtemps parce que les élus n'avaient pas prévu les « trous de collines » comme on les appelle ; on a malheureusement vu le résultat dans un endroit que l'on pensait super protégé, super bien géré, on a vu les dégâts par les images attristantes à la télévision.

Pour le Vallon Clément Mille je pense que nous avons répondu à un besoin qui se faisait fort en bas parce que les gens recevaient les eaux venant de Castillon et autre. Nous avons aménagé ce Vallon d'une façon que beaucoup de monde apprécie. Pour le prendre régulièrement, pour rencontrer des gens qui se promènent, ils se régalent et nous félicitent du travail qui a été fait parce que ça va devenir un parc paysager, nous avons fait des jeux d'enfants, et les gens qui habitent un peu plus haut l'apprécient. Il y a une ou deux personnes dans le coin qui n'ont pas apprécié parce qu'ils ont construit à la Bergerie et pensaient être des grands propriétaires terriens, y compris de terrains qui n'étaient pas à eux. Parce que quand on a fait la Bergerie on avait laissé ces terrains parce que c'était un trou à eau, donc il fallait que l'on intervienne un jour dû au développement de la ville, et notamment avec le lotissement de la Paix qui se construit. Comme nous sommes des élus responsables, même s'il y a un ou deux fadas, je m'excuse mais je n'ai pas d'autres qualificatifs parce qu'on ne pense qu'à sa gueule, les autres peuvent se noyer mais ce n'est pas grave... je dis les choses comme je le pense, avec mes mots.

Je suis un préretraité ou un retraité, je l'emprunte très souvent et les gens que je rencontre me disent que ce que nous avons fait c'est très beau, que ça fait une belle

promenade. Donc je crois qu'il faut arrêter, un coup c'est trop éclairé, un coup ce n'est pas assez éclairé, un coup il faut les caméras, etc. Nous avons fait quelque chose de joli, de bien éclairé, je pense que les gens sont satisfaits de ce que nous avons fait, même s'il y a un ou deux mécontents, mais c'est la majorité qui compte.

**Mme le Maire.**- Je sais que mes adjoints et mes élus sont continuellement sur le terrain. Ce qui m'intéresse ce n'est pas de savoir si c'est à l'interpellation de Monsieur DIDERO, bien évidemment nous n'attendons pas que Monsieur DIDERO nous interpelle, chers collègues, il ne faut pas exagérer.

Maintenant, si un ou deux riverains vous ont interpellé, qu'ils aimeraient que l'on regarde cet éclairage, vous nous donnez les noms, on les rencontre et on voit quel est leur problème, il n'y a pas de souci là-dessus.

Vous comprenez bien que ce qui nous intéresse c'est l'intérêt général, et si chacun peut s'y retrouver on est mieux.

Eclairer le Vallon Clément Mille c'est aussi avoir l'espoir que cet été, quand on peut se promener jusqu'à minuit parce qu'il fait chaud, qu'on est bien dehors et qu'on est méditerranéen, on puisse aller promener le chien, faire la balade de la fin de la nuit du petit qui ne s'endort pas, etc. Avoir un endroit où les habitants disent qu'ils sont bien, que c'est agréable, ça concourt à donner une bonne image de la ville, en dehors de ces clichés que certains aiment développer dans leur miroir grossissant parce qu'il y a effectivement des difficultés à certains endroits que mon équipe et moi-même ne nions pas, au contraire, nous essayons de travailler pour améliorer tout ce que l'on peut améliorer. Mais là où l'on crée des endroits qui peuvent bien fonctionner, qu'ils continuent de bien fonctionner, que les âmes bien intentionnées continuent de cultiver un bon fonctionnement.

Je partage l'avis que tout changement apporte toujours un peu d'inquiétude, quand on change les habitudes c'est normal, ça apporte des désagréments, mais parfois c'est bien de changer quelques habitudes. On le fait progressivement. S'il faut être accompagné pour cela c'est volontiers.

Cela c'est plutôt pour le côté personnalisé, donc chacun dans la ville doit s'y retrouver. Peut-être qu'en prenant conscience d'un projet plus collectif qui vient d'être décrit les choses seront mesurées d'une façon différente.

Quant à vos inquiétudes sur les économies d'énergie, etc. je pense qu'elles ont été levées.

On peut revoir les horaires si vous le souhaitez, je n'y suis pas défavorable, mais je demande aux élus qui sont en responsabilité de vérifier que c'est une question qui traverse majoritairement le quartier. Car je partage quand même ce que vous venez de répondre, nous devons travailler de manière démocratique, c'est-à-dire que ce ne sont pas une ou deux personnes qui sont très en colère et qui crient peut-être très fort qui doivent seules être écoutées, c'est la majorité, c'est comme cela que fonctionne une démocratie.

Donc en plus des moments où vous y allé, je vous demande d'y retourner plus précisément en lien avec les personnes que vous avez rencontrées de façon à pouvoir améliorer le projet s'il le faut ; si c'est possible et si ça ne nuit pas dans le cadre de l'intérêt général je n'y suis pas défavorable. Par contre il faut que ça reste dans le cadre de l'intérêt général et à l'exposé du projet dans son ensemble et de tous les tenants et aboutissants, de façon à se placer dans le contexte Port de Boucain en général, sans perdre des droits en particulier, bien évidemment. Il faut comprendre la difficulté et la nuisance, si nuisance il y a, ou s'il a des changements

d'habitudes, parce que c'est vrai que d'avoir la nature face à soi ce n'est pas la même chose que d'avoir un parc illuminé.

Mais, chers collègues, je vous demande de prendre la mesure parce que l'intérêt général est quelque chose de moins palpable que l'intérêt particulier, il est donc plus facile pour une personne de parler de son quotidien. Charge à nous de placer son quotidien à l'intérieur d'un grand collectif, à partir de là de faire en sorte que l'ensemble se sente de mieux en mieux dans la commune.

Mais je partage cet avis : le Vallon Clément Mille est particulièrement magnifique.

Mon inquiétude c'est plus cette barrière que je trouve un peu haute, elle est très bien, il la fallait, mais je trouve que le rondin horizontal est un peu haut, ça me donnerait presque envie d'en mettre un deuxième un peu plus bas. Mais je sais que nous n'avons pas les moyens.

Chers collègues, je vous remercie de votre participation, et je vous demande de bien vouloir excuser mon émotion, mais tout le monde sait que Marcel faisait partie de ma famille et que c'est très compliqué. Mais j'ai quand même réussi à terminer le Conseil grâce à vous tous.

***Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 19 h 45***